

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le 21 DEC. 2015

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité une audience auprès de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'évoquer la question de la sécurité dans les établissements scolaires.

La ministre, qui a pris connaissance de votre correspondance, m'a confié le soin de vous répondre.

Toutefois, je vous informe que les contraintes de son agenda ne lui permettent pas de vous recevoir.

Je peux vous assurer que, dans le prolongement de la déclaration de l'état d'urgence sur le territoire national, le ministère veille tout particulièrement au renforcement des mesures de sécurité dans les établissements scolaires.

La circulaire n°2015-206 du 25 novembre 2015 précise ainsi le cadre interministériel de coopération et de mobilisation des services de l'État. L'ensemble des outils de prévention et de protection des élèves et des personnels sera mobilisé en vue de leur déploiement systématique aux abords des établissements en lien avec les collectivités locales, en particulier les mairies et les services de police et de gendarmerie et dans le fonctionnement intérieur de chaque établissement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Bernard LEJEUNE

Président national
SNALC

snalc[REDACTED]@gmail.com